



EDITO

UNE VOLONTÉ FAROUCHE DE DÉBATTRE, PROPOSER ET AGIR POUR TRANSFORMER !



Rencontrer pour débattre, construire ensemble des propositions et mener l'action pour transformer ne sont pas de simples slogans mais une permanence dans l'activité du SNEP-FSU. Il en va de l'amélioration de l'École, de l'EPS, du métier tant pour les élèves que pour les personnels. Si la volonté d'écartier le rôle des syndicats est réelle et actée par la loi de la transformation de la Fonction publique et la fin du paritarisme (Août 2019), le SNEP avec la FSU reste à l'offensive et oppose aux régressions proposées :

Plus et mieux d'École :

Plus : depuis 3 ans, notre campagne des « 4 heures d'EPS » sur toute la scolarité porte l'objectif de donner plus de temps pour apprendre et réussir. Cette ambition forte, partagée en majorité par la profession, nécessite des postes, de la formation, des équipements (constructions, rénovations dans le respect des normes environnementales) et constitue un enjeu pour l'École de demain.

Mieux : avec la reconnaissance de l'EPS comme discipline ambitieuse et respectée (programmes, certifications..., caractère national). Nos programmes alternatifs, construits avec des centaines de collègues, proposent des objectifs de formation pour l'EPS pour tous-tes les élèves, ainsi que des repères de progressions dans les APSA. C'est un travail de propositions alternatives de grande ampleur dont la profession peut être fière !

Une revalorisation salariale urgente :

aussi pour rattraper les pertes subies, nous revendiquons 70 points d'indice supplémentaires par échelon et 10% de revalorisation immédiate du point d'indice pour tous et toutes.

De meilleures conditions de travail :

Des effectifs de classes limités à 24 en collège, 27 en lycée et 20 en LP
L'annulation des 2 HSA obligatoires
L'application de taux d'IMP plus progressifs pour la coordination EPS des APSA (ça veut dire quoi?)
Des ORS (obligation réglementaire de service) à la baisse avec un maintien de notre forfait « 3h d'AS »
Des décharges pour les TZR dès qu'ils sont sur 2 établissements
Une pondération (c'est quoi?) identique à celle des professeur-es de lycée enseignant en cycle terminal à la place de l'indemnité de sujétion spéciale (ISS).

Une homogénéisation du déroulement de carrière :

grâce à la déconnexion entre évaluation et avancement, source d'injustice. Si la mise en place de PPCR en 2017 a permis des avancées (réduction des inégalités femmes/hommes, passage à la Hors Classe garanti pour toutes et tous), nous continuons de revendiquer un passage à la classe exceptionnelle pour tous-tes et la disparition du contingentement à 10% pour l'accès à l'échelon spécial.

La retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75% pour une carrière complète.

Le SNEP et la FSU sont partie prenante des négociations en cours. Elles sont l'occasion de gagner de nouveaux acquis à partir de la spécificité d'exercice de notre métier et l'usure professionnelle qu'elle engendre. Nous demandons le retour du dispositif de la CPA (cessation progressive d'activité) et la prise en compte des impacts des congés maternité sur les carrières des femmes.



Soucieux de la construction collective des revendications, du respect des droits du personnel, le SNEP-FSU développe de nombreux stages de formation syndicale ouverts aux collègues syndiqué-es ou non. Cette formation de droit permet de sortir de l'isolement, d'analyser collectivement, de s'outiller (Kits d'action, DGH, Budget, ...) pour engager des luttes, revendiquer et gagner. Rejoindre le SNEP-FSU par l'adhésion c'est être au cœur et avec la profession pour l'École et l'EPS de demain !



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du
SNEP FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com

SE SYNDIQUER: C'EST UTILE !

1 Cela permet de **réduire les inégalités** et donc de mieux répartir les richesses (vers les Services Publics et les rémunérations). En effet, plusieurs études confirment, que l'augmentation des inégalités dans les pays riches depuis les années 1980 est due principalement à la baisse des adhésions syndicales dans ces mêmes pays. Cela paraît d'une logique implacable : quand les salariés s'organisent moins, les actionnaires récupèrent un maximum. Deux économistes du FMI (F. Jaumotte et C. Osorio Buitron) confirment cela. De façon étonnante, on en parle peu dans les médias !

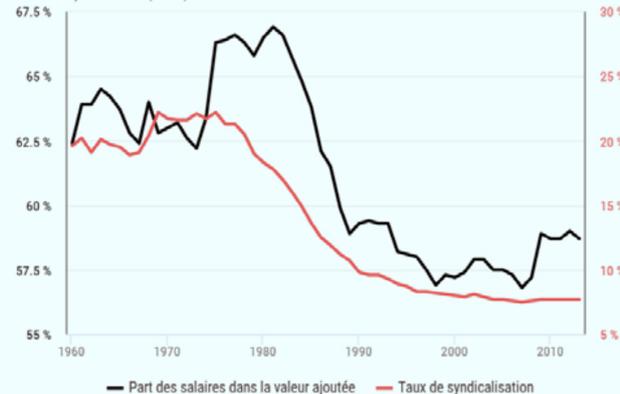
2 Cela permet de **développer l'information, la formation l'accompagnement collectif et individuel** pour les profs d'EPS

3 Cela permet de peser pour **obtenir des revendications et reprendre en main nos métiers.**

4 **A quoi sert l'adhésion ?** L'adhésion au SNEP-FSU représente 0,7 % du traitement brut de chaque collègue, ainsi chacun-e participe en fonction de son traitement à l'activité du syndicat. La cotisation permet de développer l'activité du SNEP-FSU à tous les niveaux. Chaque syndiqué-e peut contribuer aux réflexions, évolution des revendications, propositions d'actions, du SNEP-FSU ensemble, nous sommes plus fort.es !

Quand le taux de syndicalisation baisse, la part du gâteau réservée aux salariés maigrit aussi, en France...

Evolution du taux de syndicalisation et de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France depuis 1960 (en %)



Source : OCDE

altereco plus

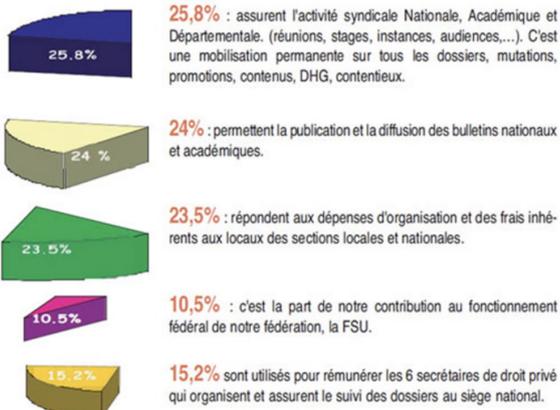
A quoi sert votre cotisation ?

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations



Ce sont les seules « ressources financières » du syndicat pour déployer son activité auprès de la profession

Sachant que la cotisation moyenne est de 169 euros, voici en % son utilisation.



Pour te syndiquer, tu as la possibilité :

De payer en 8 fois (dernier versement en juin 2023).
D'envoyer ta fiche d'adhésion ce jour et de demander l'encaissement différé du montant de la cotisation (en notifiant au dos du ou des chèque(s), la ou les date(s) souhaitée(s)).

De choisir le prélèvement automatique pour renforcer le SNEP-FSU et lui permettre d'être à plein régime à chaque rentrée scolaire.

De te rendre sur le site internet pour un paiement par CB (un seul versement).

Rappel

Le paiement de la cotisation syndicale permet de bénéficier de 66 % en crédit d'impôt (hormis pour les « frais réels », où dans ce cas, il te faut inclure la cotisation dans ces frais). Le crédit d'impôt se différencie de la déduction fiscale. En effet, la déduction fiscale n'est prise en compte que pour les collègues imposables, le crédit d'impôt est valable même pour les collègues non imposables (remboursement de la part du service fiscal).

DORDOGNE

DOSSIER JURIDIQUE 24 STAGE THÈME CONSEIL MÉDICAL, FAISONS VIVRE NOS DROITS...

Le 13 Janvier 2022 à la bourse du travail de Périgueux.

Arrêt de travail ou accident de travail ?

Quelles différences, quelles conséquences, quels sont nos droits ?

Lorsque nous sommes victimes d'un accident de service, il nous faut tout d'abord connaître nos droits pour les faire respecter.

C'est pourquoi le SNEP-FSU, en collaboration avec la FSU 24, a organisé un stage le vendredi 13 janvier 2023 à la bourse du travail (réservé aux militants FSU et aux syndiqués SNEP).

Ce stage a réuni 11 collègues SNEP et FSU.

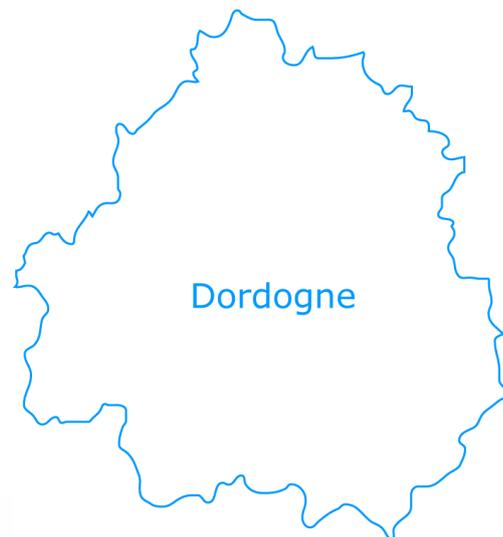
Les thèmes suivants y ont été abordés :

La nouvelle réglementation liée au rôle et au fonctionnement du Conseil Médical réuni en Formation Plénière (Modification du 11 mars 2022).

Quels sont les droits des représentants du personnel siégeant en conseil médical réuni en formation plénière (ex commission de réforme) ?

Quels sont les droits des agents dont les dossiers sont examinés ? Échange sur les Outils mis au point dans les autres départements (33, 40, 64)

Ce stage a abouti à la construction d'un outil commun de travail SNEP-FSU 24 et FSU. De nombreux dysfonctionnements ont été pointés dans les traitements des dossiers médicaux au niveau de l'inspection académique 24. Une audience sera demandée par la FSU 24 afin de faire évoluer ce dossier.



UN GRAND DÉPARTEMENT, UN IMMENSE MERCI

Si la Dordogne fait partie des 3 premiers départements métropolitains en superficie, il est aussi celui qui a vu la meilleure participation lors du vote aux élections professionnelles 2022, avec 76,54 % des enseignant-es d'EPS ayant voté-es et ceci grâce à l'engagement de toutes et tous.

Nous vous avons appelé-es, sollicité-es, vous avez répondu et ce quelles que soient nos différences.

Le lien existe bel et bien et s'il nous nourrit il se doit d'être entretenu. Nous nous y attelons avec les membres du bureau départemental qui œuvrent tous et toutes en ce sens.

C'est forts du poids de vos voix que nous repartons toutes et tous au combat. Merci à vous !

EQUIPEMENTS SPORTIFS DORDOGNE : UNE RENTRÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS !

Le SNEP-24 relance le dossier équipements : au printemps 2022, le SNEP-FSU 24 avait sollicité une audience thème équipements sportifs, auprès de la DSDEN. Cette audience s'est tenue le 5 juillet 2022 en présence de Mme Malabre, DASEN du 24; premier acte du dossier installations sportives, désormais relancé !

Puis :

- Audience à la mairie de Périgueux en novembre 2022, obtenue par le SNEP-FSU 24 suite aux annonces parues dans la presse au sujet des travaux du stade Francis Rongérias et de la suppression de sa piste d'athlétisme (Compte Rendu paru dans le dernier bulletin départemental papier). Si l'affaire du stade reste à suivre, nous avons obtenu des réunions annuelles sur les équipements de la ville pour les années à venir.

- Le 9 décembre 2022, première Commission tripartite de l'histoire du département, entre le Conseil Départemental (qui a la compétence des collèges), la DSDEN (garante des conditions d'enseignement de l'EPS) et le SNEP-FSU 24. Si le SNEP 24 rencontrait déjà le CD, jamais de représentants de l'éducation nationale n'avaient été présents pour discuter de nos salles de classes : c'est désormais chose faite, et ce sera dorénavant en présence de la DASEN et d'un IA- IPR EPS, à raison de deux commissions par an !

- Suite au stage syndical académique équipements de novembre 2022, plusieurs collèges, un lycée et l'université du département ont (re)lancé des projets équipements dans leur établissement. Une première rencontre a eu lieu le 15 décembre 2022 avec plusieurs collègues porteurs de projet sur Périgueux. Un stage équipement départemental est envisagé au printemps.

- Prochaine réunion autour de la problématique du Stade Francis Rongérias, jeudi 12 janvier 2023 à 18h à la bourse du travail.

UN SNEP-ACTEURS TOUTES ET TOUS ACTEURS ET ACTRICES !

• Attaque d'un château avec un donjon habillé et rebaptisé 3M : Medef, Maignon, Menteurs lors de la Bataille des retraites (mai 2003).

• 1ère estivale : ouverture de la face Nord de l'Inspection Académique avec conférence de presse au sommet (veille de la pré-rentree 2010) pour dénoncer, le nombre croissant de postes vacants en EPS et l'emploi de plus en plus de personnels précaires et précarisés.

• Déclaration au commissariat de Police de la disparition de quatre collègues pour prendre à son propre jeu l'administration qui annonce que ces 4 postes sont occupés par des collègues alors que ces postes sont vacants. C'est donc que ces collègues ont disparus !

• Audience auprès du Préfet afin d'obtenir le classement de notre département en état de catastrophe culturelle pour dénoncer la politique faite à notre département qui devient un sous département français, puisqu'il n'est pas traité à égalité des autres faute d'un recrutement suffisant.

• Réalisation d'un relais militant autour du Rond Point Yves GUÉNA pour dénoncer l'absence de politique du département et de la Région concernant la création et la rénovation d'installations sportives dignes du 21ème siècle. (deux grands ronds-points équivalent financièrement à celui d'un gymnase)

• Ouvertures de chantiers de construction d'installations Sportives avec apposition de panneau de déclaration de construction (certes fictifs) mais révélant les manques pointés par le SNEP et la profession.

• Mise à nu des enseignants d'EPS devant l'Inspection Académique (janvier 2019) pour protester contre la mise à la rue de l'EPS parce qu'interdite de Gymnases et autres installations au prétexte de la remontée de l'épidémie de Covid 19.

**Les prochaines initiatives :
à imaginer, à construire, à réaliser, afin de médiatiser et porter nos revendications, avec VOUS !**

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

a toujours été une préoccupation constante au sein de notre organisation syndicale. Pour autant, l'efficacité professionnelle visée ne peut s'entendre qu'au sein des objectifs d'émancipation, de transformations sociales portés par le SNEP, pour plus d'égalité, de solidarité.

L'Académie de Bordeaux est fidèle à cet engagement depuis de très nombreuses années. Déjà en 2014 la commission pédagogique se structurait et proposait un stage hand-ball, en 2015 un stage badminton, en 2016 et 2017 deux stages sur la sécurité en escalade (nouveaux textes) et la lutte, en 2018 course d'orientation et escalade à Bombannes, en 2019 trois stages cirque, danse et natation. L'interruption due aux différents confinements en 2020 et début 2021 ne nous empêche pas de réfléchir à distance sur la formation des Enseignants et nous produisons une interview des collègues de l'INSPE.

Nous reprenons immédiatement avec un très grand succès en 2020 le stage step, yoga, musculation que nous réitérons en 2021 sans oublier danse et gymnastique à Agen et enfin volley-ball en 2022. Stage de volley-ball dédoublé début 2023 à Pau.

Depuis le 1er stage 2014 nous avons inscrit plus de 700 collègues et sollicité 24 collègues et intervenants.

Nous nous sommes également préoccupés des nouveaux programmes dont nos analyses montrent clairement qu'ils mettent à mal l'identité professionnelle construite par nos luttes durant ces cinquante dernières années et poursuivent des objectifs très loin de nos ambitions transformatrices, en provoquant réflexions et débats avec les programmes alternatifs.

Qu'attendent les collègues lorsqu'ils sont inscrits à un stage « APSA » ?

Apprendre par la pratique, étudier les formes de travail et le traitement didactique, approfondir nos connaissances sur les apprentissages des élèves, réfléchir sur nos conceptions et aussi la rencontre pour échanger. De notre point de vue il n'y a pas de « bonnes paroles » qui puissent se construire par le haut, y compris dans ce domaine le ruissellement est une illusion !!! La promotion des échanges entre professionnels, étayés par les apports des différents champs scientifiques passés au crible de notre critique collective en appui de nos pratiques quotidiennes, est la source de nos progrès collectifs, conduisant à une véritable socialisation professionnelle. Telle n'est malheureusement pas l'ambition des plans de formation impulsés par notre institution qui tend à mobiliser le canal de la formation continue avec comme unique visée le passage en force des réformes qu'elle impulse.

Les courts bilans issus des journées de formation démontrent que les cibles sont souvent atteintes.

Le projet pour 2023 est centré sur les épreuves combinées en athlétisme, le stage est prévu dans les Landes. La nécessité de scruter en détail les nouveaux programmes du lycée professionnel s'impose à présent.

Le SNEP académique ressent le soutien et l'aide qu'il apporte aux collègues désireux de continuer à se former. Continuons ensemble, plus forts et ambitieux.

VOIE PROFESSIONNELLE

Au LP de Camblanes, la réforme de la voie pro, on en veut pas !

Le 18 octobre 2022, 70% de grévistes au lycée ! Si se rassembler devant le rectorat avait du sens, la nécessité d'informer largement sur les enjeux de cette réforme nous semblait première. Une distribution de tracts sur un rond-point proche du lycée dès 7H30 fut arrêtée.

Slogans, bonne humeur ont accompagné cette action soutenue par le SNEP-FSU et 600 tracts ont été remis à des automobilistes majoritairement sensibles ! Une opération réussie avec la présence de médias mais surtout par la dynamique créée et la volonté de se projeter sur un après. Réunion de secteur collège/LP/parents organisée, vœu CA déposé, demande d'audience conjointe professeurs/parents au député du secteur envoyée, autant d'actions rendues possibles grâce au collectif !



LE CLG MAUGUIN DE GRADIGNAN EN LUTTE POUR LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION !

Le 15 Septembre 2022, la quasi totalité des personnels du clg Mauguin était en grève pour dénoncer le manque d'AESH, ainsi qu'un nombre d'élèves par classe trop élevé. Le piquet de grève a accueilli de nombreux parents le matin devant le collège.

Parce qu'ils n'avaient aucune réponse suite au préavis de grève déposé depuis la rentrée scolaire, les personnels se sont ensuite rendus à la DSDEN 33 pour exprimer leurs revendications.

Depuis, si au moins deux postes d'AESH ont été attribués, encore insuffisant, la lutte pour créer des classes va se relancer lors de la phase de la DHG 2023, forte du collectif créé et des avancées même minimes gagnées.

LE SECTEUR ÉQUIPEMENT DU SNEP-FSU

a vécu un mois de novembre 2022 dense avec le stage équipement et la commission tripartite.

Le stage équipement a eu lieu les 21 et 22 Novembre 2022, il a réuni 20 collègues de toute l'académie de Bordeaux. Animé par Pierre Yves Pothier et Sylvain Quirion du SNEP-FSU National, il a permis aux collègues de se former aux enjeux de la rénovation ou la création d'installations sportives (IS).

Il s'est tenu au collège de Marsas, livré en 2020, comprenant 5 unités de travail (Gymnase type E, structure artificielle d'escalade (SAE), salle semi-spécialisée, plateau sportif et athlétique. Répondant à des normes écologiques, thermiques et acoustiques ambitieuses. Cet équipement est une référence pour la pratique de l'EPS mais aussi pour les associations sportives locales qui utilisent cet équipement.

A ce titre, le cahier des charges des équipements sportifs du plan collège ambition 2024 (10 nouveaux collèges et les 12 en restructuration) du conseil départemental (CD) de la Gironde co-construit avec le SNEP-FSU constitue une avancée considérable pour l'EPS, les élèves et les professeurs d'EPS.

Les collègues ont pu donc se rendre compte qu'une EPS de qualité c'est aussi des équipements de qualité. En cette période de froid dans nos équipements et d'abaissement notable de la température dans les gymnases, la qualité du bâti de nos IS est plus que jamais un enjeu de santé et de service public. Les collègues ont ainsi pu affiner leurs projets respectifs par la qualité des interventions et la richesse des échanges.

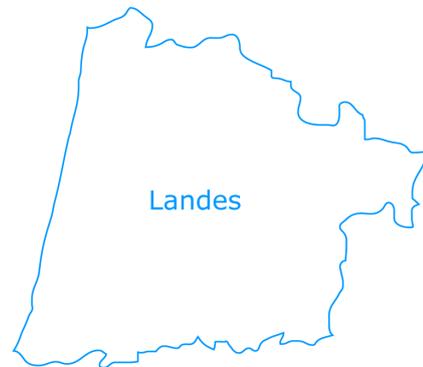
La commission tripartite annuelle a eu lieu le mardi 21 Novembre 2022 entre le CD, le SNEP-FSU et les IA-IPR EPS. Lieu d'échanges, de propositions et d'informations, le SNEP-FSU y défend les projets d'équipements des collègues, mais aussi les points relatifs à la mutualisation, aux piscines ou aux crédits alloués. Même si l'ensemble des points ne peuvent être abordés en profondeur dans les temps impartis, le CD s'inscrit dans une démarche de communication avec le SNEP-FSU et la profession.

Nous invitons les collègues à s'emparer de ces questions d'équipement et à faire entendre leur voix auprès des instances à savoir le Conseil Départemental pour les collèges et le Conseil Régional pour les lycées. Il n'y a pas de petits combats en la matière.

LANDES

EMPLOI

Un poste gagné par les représentants du SNEP-FSU l'an dernier lors du CTSD (comité technique spécifique départemental), qui a permis une mutation supplémentaire dans les Landes ! C'est grâce aux actions collectives de toutes et tous : travail de fourmi du bureau du SNEP-FSU 40, 100% de retours d'enquêtes établissement que les collègues EPS nous retournent à chaque rentrée ; ainsi nous montrons à l'administration notre force et notre connaissance pointue du terrain, et pouvons apporter des propositions, parfois entendues.



SPORT SCOLAIRE : CARTON VERT !

Nous venons de passer plusieurs années de covid pendant lesquelles le sport scolaire dans les Landes n'a jamais été à l'arrêt, grâce au volontarisme et à la détermination du DASEN, de notre DDUNSS, des collègues et de la vigilance des représentants du SNEP-FSU au CDUNSS (conseil départemental UNSS). Le carton vert que nous avons adressé au DASEN et au DDUNSS avec les enseignants d'EPS et les élèves lors du cross UNSS de district Côte Sud l'illustre bien. De plus, les représentants du SNEP-FSU ont participé pleinement à une victoire de taille : l'obtention d'un poste de secrétaire (à 70%) au service départemental UNSS ; il faut rappeler aussi notre présence active à chaque CDUNSS où, chaque fois, dans un souci de transparence et de communication, nous réalisons et diffusons nos compte-rendus sur la page départementale du site SNEP-FSU Bordeaux.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Conseil Départemental

Rappel : Dans les Landes, pour la construction ou la rénovation d'une installation sportive utilisée par des collégiens, l'aide financière éventuelle du CD 40 est soumise à un règlement.

Depuis 2011, à la suite des demandes répétées du SNEP-FSU départemental, une commission équipement se réunit environ deux fois par an pour étudier les demandes des mairies ou groupements de communes. Cette commission émet un avis sur la recevabilité des demandes des communes eu égard « au règlement d'aide à la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges ».

Ainsi nous étudions environ 8 à 10 dossiers par an en relation étroite avec les équipes EPS concernées.

Parallèlement à cette commission, une audience a été obtenue par le SNEP-FSU afin de soulever certains problèmes d'iniquité d'installations sportives sur le territoire (en mettant en relief le cas particulier de l'accès aux piscines). Lors de cette audience, l'élu nous a demandé un état des lieux des établissements les plus problématiques. Cet état des lieux a été fourni (grâce aux réponses aux questionnaires des collègues lors de l'AG UNSS) afin de signaler les établissements les plus en difficultés (manque/absence/vétusté des installations).

Un article plus approfondi sur ce dossier sortira dans un prochain bulletin.

RESPECT DES DROITS (MÉDICAL, CONFLITS)

Le suivi de ce dossier prend de plus en plus d'ampleur et demande aux militants de se former et de s'informer sans relâche.

Côté médical : Nous siégeons au « conseil médical réuni en formation plénière » (ex commission de réforme), pour les collègues qui ont eu un accident de travail. Nous les accompagnons avant, pendant et après. Même si les règles du jeu ont changé avec les élections professionnelles de 2022 et la refonte des diverses instances, nous avons toujours des représentants du SNEP-FSU aux côtés d'autres représentants de la FSU qui siègent dans cette instance qu'est maintenant le conseil médical réuni en formation plénière

Côté conflits : Parallèlement à cela, nous sommes amenés à accompagner de plus en plus (malheureusement) de collègues mis en cause dans des conflits avec des parents d'élèves, ou avec l'administration.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Nous sommes fiers, dans les Landes, du taux de participation des enseignants d'EPS (69%, soit le 4^e meilleur taux sur toute la France), contre une moyenne de 39% tous agents confondus !

C'est un bel exploit qui a été rendu possible grâce à la détermination des militants du SNEP-FSU, des collègues référents d'établissement et de l'ensemble des collègues qui ont voté (beaucoup ont dû essayer à plusieurs reprises avant d'y arriver). Donc merci à toutes et tous pour cet acte citoyen ! Au-delà de ce taux de participation, la FSU sort renforcée de ces élections. Dans les Landes, le SNEP-FSU reste présent dans les instances : Sandra DUFAURE (prof EPS collège de Morcenx) renouvelle son mandat de commissaire paritaire auprès d'autres commissaires paritaires SNEP-FSU de l'académie. Emmanuelle PICCOLO est suppléante dans la nouvelle « formation spécialisée » (ex CHSCTD) ; Christel DE CARLO est suppléante au nouveau Comité Social d'administration spécial Départemental (ex CTSD). Nous sommes encore en attente pour le Conseil médical réuni en formation plénière (ex commission de réforme).



SPORT SCOLAIRE

Pour le Sport scolaire, il existe deux CDUNSS, où le SNEP s'est toujours imposé comme le partenaire incontournable de la gestion des crédits de notre département et de la construction du PDDSS.

Comment ne pas évoquer, non plus, les stages PEDAs qui sont organisés dans notre département. Des rendez-vous très prisés par les collègues comme ceux de Danse et de Gymnastique qui se sont déroulés en juin dernier.



INSTALLATIONS SPORTIVES

Dernièrement, les collègues de la cité scolaire de Fumel ont alerté le SNEP 47 de leurs difficultés à exercer leur métier sur des installations sportives insalubres. Nous savons que sur ce dossier, Fumel est loin d'être un cas isolé de notre département. Dès lors, nous avons appuyé les démarches des collègues de Fumel auprès des élus du CD47, une réunion a eu lieu à la cité scolaire pour instaurer un plan d'action qu'il va falloir suivre maintenant. Nous veillerons.

Le SNEP 47 siège également au conseil départemental d'action sociale, une instance qui soutient les personnels pris dans une dérive financière. La précarité est aussi présente dans nos établissements, chaque alerte passe par un rendez-vous avec l'assistante sociale du département.

LE SNEP-FSU 47 SUR LE TERRAIN DÉPARTEMENTAL

Souvent nous faisons le constat que les collègues n'ont pas une véritable conscience des implications du SNEP-FSU dans le département. C'est que les événements suivent leur cours la plupart du temps, jusqu'à ce qu'il se présente un problème que l'on n'a pas vu venir. Alors il est temps de se mettre en mouvement, de trouver des relais collectifs et des interlocuteurs privilégiés. A la suite des élections professionnelles, où le syndicat tance les collègues pour les faire voter, il s'ensuit la formation des délégations dans les instances. Le SNEP FSU 47 au sein de la FSU conserve ses sièges grâce à vos votes.

Aujourd'hui CSA et FSSST remplacent CTSD et CHSCT, le SNEP reste à la manœuvre pour rappeler les besoins d'heures et de postes, pour donner l'alerte sur des conditions de travail difficiles, à une administration qui cherche toujours à imposer une moindre dépense. Grâce à une pression constante, en combinant des actions en audience avec le Dasen, en CTSD et en CHSCT, le SNEP 47 a obtenu par exemple la réouverture d'un forfait UNSS au collège de Castillonès.

Dès la rentrée et tout au long de l'année, le manque de titulaires exige un potentiel de contractuels de plus en plus grand. Le SNEP47 est souvent sollicité pour favoriser des nouveaux recrutements que l'administration est incapable de gérer à elle seule.

RESPECT DU MÉTIER

Les événements imprévisibles comme les accidents de service, qu'ils soient d'ordre moteur ou psychologique peuvent être réglés de façon simple, mais chaque année, ce sont plusieurs collègues qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé face à un dossier délicat à caractère traumatisant. Une non reconnaissance d'accident par l'administration exige la réunion du conseil médical. Nous y siégeons pour expliquer le métier aux médecins experts. Pour des violences psychosociales non prises au sérieux par l'administration (insultes, accusations pédophiles, ...); nous le disons à chaque fois, surtout ne restez pas seul-es, c'est la plus mauvaise des positions. Sans les conseils du SNEP, force est de constater que des erreurs sont commises en défaveur du collègue qui s'isole dans sa souffrance.

VIE SYNDICALE

Chaque année le SNEP FSU cherche à se renforcer. En vous sollicitant pour une adhésion, le SNEP FSU 47 vous rappelle que l'existence de votre syndicat ne peut se contenter du nombre de ses sympathisants. En général, ceux qui mettent la main à la poche pour se syndiquer, ont déjà une conscience bien établie de l'utilité de leur engagement. D'autres se mobilisent seulement à l'arrivée d'un problème (car oui, cela n'arrive pas qu'aux autres). Vendredi 27 janvier, Le SNEP FSU 47 invite les collègues à participer aux travaux du conseil syndical académique du Snep Bordeaux qui se déroulera à l'I.N.S.P.E d'Agen.

PYRENEES ATLANTIQUES

BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE 64

La FSU 64 est majoritaire d'une voix (1321 et 5 sièges) devant l'UNSA Education 64 (1320 et 4 sièges). FO gagne le dernier siège. Au niveau académique la FSU reste largement majoritaire !

Nous avons pris contact, avec parfois insistance, auprès des collègues du 64, aussi la formule "chaque voix compte" est une réalité... puisqu'au plus fort reste (1 voix), nous gagnons le cinquième siège.

Bien que l'organisation de ces élections par vote électronique montre encore sa faiblesse, nous pouvons saluer la détermination des militants du SNEP-FSU, des collègues référents d'établissement et de l'ensemble des collègues qui ont voté (beaucoup ont dû essayer à plusieurs reprises avant d'y arriver). Donc merci à toutes et tous pour cet acte citoyen ! Au-delà de ce taux de participation, la FSU sort renforcée de ces élections. Ses élu-es auront à cœur de porter dans toutes les instances les problématiques du terrain, des propositions dans le but d'améliorer les conditions d'enseignement des collègues et d'étude des élèves.



DOSSIER RESPECT DES DROITS (MÉDICAL, CONFLITS)

Le suivi de ce dossier prend de plus en plus d'ampleur et demande aux militants qui s'en occupent de se former et de s'informer sans relâche.

Côté médical : Nous siégeons en conseil médical en formation plénière lorsqu'il est saisi par l'administration. Cette instance donne un avis pour la reconnaissance d'accident du travail, de CITIS (congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service), la détermination des taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle), la mise en place ou la continuité de soins...

Même si les règles du jeu ont changé avec les élections professionnelles de 2022 et la refonte des diverses instances, nous avons toujours des représentants du SNEP-FSU aux côtés d'autres représentants de la FSU qui siègent dans cette instance qu'est maintenant le conseil médical réuni en formation plénière.

Côté conflits : Parallèlement à cela, nous sommes amenés à accompagner de plus en plus de collègues mis en cause dans des conflits avec des parents d'élèves, ou avec l'administration.

DOSSIER EMPLOI :

Un poste créé grâce à l'action du SNEP FSU lors des CTSD (Comité Technique Spécifique Départemental) l'an dernier. Ce gain a permis une mutation supplémentaire.

Soucieux de faire entendre les besoins des établissements dans cette instance départementale, le SNEP-FSU appelle chacune à nous communiquer l'état des lieux de son établissement via l'enquête DGH que nous proposons chaque année. Les éléments fournis permettent d'avancer avec expertise et parfois de gagner !

DOSSIER SPORT SCOLAIRE : CARTON ROUGE À LA DIRECTION NATIONALE UNSS !

Extrait de la déclaration des élus des AS au dernier CD UNSS 64:

"Est-ce que nos directeurs départementaux et secrétaires de droit privé vont bien ?

Tout comme Mme la Rectrice, Présidente du CR Unss, Mr le Dasen, Président du CD Unss, le service régional Unss, les collègues dont nous faisons partis et les 14 établissements qui ont répondu à notre questionnaire sont sensibles à la question de la qualité de vie au travail et au bien être des personnels.

Au regard des réponses sur le calendrier départemental proposé par le service UNSS 64 et ses coordonnateurs, 90 % des AS pensent qu'il permet de mobiliser les élèves, on peut penser que oui! Mais parfois, les apparences sont trompeuses, on le sait bien!

Le CD UNSS a un vrai rôle à jouer dans la prise de décision et dans l'évolution des projets d'AS, dans l'adhésion au projet commun afin d'offrir un espace de découverte et de pratique sportive et culturelle à nos élèves, dans cette mission de service public qui est de faire vivre des émotions marquantes et transformatrices pour nos élèves.

Nous remercions le SD 64 de faire vivre cette instance décisionnelle." Ainsi que toute l'équipe du SD 64 pour son écoute, sa disponibilité dans l'évolution du paysage UNSS 64 qui se fait dans la continuité et permet à chaque AS pour le moment de s'y retrouver.[...]

Si le paysage départemental est plus favorable, celui de l'UNSS nationale l'est beaucoup moins. Les réponses de Mr Bost, Directeur national, présent ce jour, à nos questions sur la disparition des crédits d'animation, sur la gestion comptable ne nous rassurent pas au contraire et ne peuvent nous satisfaire pour poursuivre nos projets.

La nouveauté 2023 de "l'accord cadre transport UNSS" en est un autre exemple.

Les éléments contractuels de cet accord, au-delà de la gabegie financière et écologique qu'ils entraîneront, vont considérablement impacter l'organisation des rencontres sportives et artistiques du sport scolaire dont l'UNSS porte la responsabilité.

Cet accord est dénoncé et des actions sont en cours au niveau national.

Dans le 64, le service départemental maintient son fonctionnement habituel tant que les réponses aux questions posées n'obtiennent pas de réponses sérieuses. Persister dans cette voie, c'est à très court terme, supprimer de nombreuses rencontres UNSS, cœur même du sport scolaire.

Au-delà du fond, toutes ses décisions nationales brutales, verticales ont un impact sur le travail et le fonctionnement quotidien du service départemental, en témoigne l'arrêt de maladie d'une de nos secrétaires.

NON tous nos personnels ne vont pas bien, les apparences sont parfois trompeuses !

LES STAGES PÉDA DU SNEP-FSU S'INVITENT DANS LE 64!

Le succès du stage Volley-ball de novembre sur la Gironde, plus de 100 inscrit-es, nous a contraint à une déclinaison bis pour les collègues du sud de l'académie. Le but étant de permettre à un grand nombre de collègues d'y participer tout en assurant des conditions optimales de pratiques, de réflexion et de débats. Cette organisation a été possible grâce à l'engagement des militants du SNEP-FSU de Pau et des environs, à l'accueil des collègues du lycée St John Perse et du LP Baradat, à l'animation de Gilles TANGUY. 30 profs d'EPS et Stagiaires ont participé à ce stage qui s'est déroulé sur 2 jours avec un temps de 2H de réflexion et d'analyse en salle, et tout le reste du temps de la pratique, pour laquelle bon nombre se sont bien défoulés !

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de naissance			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle										
	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale admissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon										
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon										
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
Catégorie professionnelle	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €			
			Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €			
			Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €							
		Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €	Abonnement Bulletin Non syndiquables 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €				
		Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €					
		Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation		102 €					
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.					Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €			
			Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €			
			Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €			
			Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.